

François Bougard
Les Supponides: échec a la reine

[A stampa in *Les élites au haut Moyen Âge: crises et renouvellements* (Actes du colloque de Rome, 6-8 mai 2004), a cura di F. Bougard - L. Feller - R. Le Jan, Turnhout 2006 © dell'autore – Distribuito in formato digitale da "Reti Medievali"]]

Qui veut évoquer les familles composant la haute aristocratie du *regnum Italiae* au IX^e siècle nomme invariablement les Supponides, que l'on considère comme d'autant plus représentatifs de la période carolingienne qu'ils disparaissent avec elle, comme si leur destin était lié à celui de l'empire. Le caractère soudain et sans retour de l'effacement d'un groupe familial qui avait été aux commandes du royaume des décennies durant a frappé les esprits, au point que les auteurs ont volontiers vu dans la « crise » des Supponides celle de l'aristocratie de l'époque carolingienne « classique », dont l'incapacité à se renouveler serait inscrite dans les structures du patrimoine et des honneurs, de la parenté et de l'alliance, de la succession et de la *memoria*. Un type de famille où domine l'« indifférencié » et dont le contrôle sur le territoire est fragmenté, par opposition à celles qui occupent le terrain à partir du X^e siècle et qui, depuis un pôle précis de pouvoir, concentrant en un même lieu le politique, l'économique et le spirituel, se perpétuent jusqu'au XIII^e siècle et au-delà. À l'aise dans leur monde ancien, les Supponides n'auraient pas su ni même voulu s'adapter aux évolutions : Vito Fumagalli voyait ainsi dans les quelques actes du X^e siècle qui documentent des transferts de patrimoine à des institutions ecclésiastiques de la part de leurs derniers représentants connus la fin d'« une lutte inutile contre le temps et l'espace », l'expression d'un sabotage collectif, « l'ombre de la faillite (...), la non-volonté de se procurer un descendant, le renoncement à exercer un pouvoir désormais compromis et qui dans le fond d'eux-mêmes ne leur tenait plus à cœur »¹. Le propos des lignes qui suivent est de mettre à l'épreuve cette interprétation. Elle n'en sort pas bouleversée, disons-le d'emblée, mais il est possible de lui apporter quelques nuances et compléments.

Pour apprécier ce qui faisait la puissance supponide, il faut revenir sur les étapes de leur carrière italienne. Malgré les imprécisions qui pèsent encore sur la généalogie du groupe, dues au fait qu'ils ont laissé peu de traces dans la documentation privée avant le X^e siècle, il n'y a pas lieu de remettre en cause les pages que lui a consacrées Eduard Hlawitschka en 1956², de sorte qu'on peut se contenter d'une présentation par génération, en limitant aux cas les plus difficiles ou moins étudiés les commentaires sur la filiation de tel ou tel.

1) Au-delà du constat que les Supponides de la fin du IX^e et du début du X^e siècle se réclament de la loi franque, salique, on ne sait rien de leurs origines. Le nom même de Suppo, germanique, peut être rapproché étymologiquement de **Swaba-* et dérivés (Suabo, Suabrit, Suabolf, Suabilo etc.). Cela ne préjuge pas d'une éventuelle provenance géographique alémanique³, même si celle-ci

¹ V. Fumagalli, *I cosidetti « conti di Lecco » e l'aristocrazia del regno italico tra IX e X secolo*, dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti nel Medioevo: marchesi conti e visconti nel regno italico (secc. IX-XII)*. Atti del secondo convegno di Pisa, 3-4 dicembre 1993, Rome, 1996 (*Nuovi studi storici*, 39), p. 113-124 : p. 114 ; Id., *Terra e società nell'Italia padana. I secoli IX e X*, Turin, 1976, p. 104-105. ? L'interprétation générale des donations *pro anima* s'écartere aujourd'hui de ces positions « liquidatrices » qui traversent toute l'œuvre de Fumagalli : voir F. Bougard, C. La Rocca et R. Le Jan (éd.), *Sauver son âme et se perpétuer. Transmission du patrimoine et mémoire durant le haut Moyen Âge. Actes du colloque de Padoue, 3-5 octobre 2002 (Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale au haut Moyen Âge, IV)*, Rome, 2005 (*Collection de l'École française de Rome*, 351).

² E. Hlawitschka, *Franken, Alemannen und Burgunder in Oberitalien (774-962). Zum Verständnis der fränkischen Königsherrschaft in Italien*, Fribourg-en-Brisgau, 1960 (*Forschungen zur oberrheinischen Landesgeschichte*, 8) ; la Dissertation avait été soutenue en 1956 : p. 110-113, 134-135, 162-163, 236-237, 266-274, 288-290, 299-309. Le renvoi aux notices d'E.H. est systématique dès lors que ne sont pas précisées les références aux sources.

³ Je remercie Wolfgang Haubrichs, qui par l'intermédiaire de Hans-Werner Goetz a bien voulu se pencher sur la question.

n'aurait rien d'étonnant, à en juger par la présence du nom Suppo et son association avec celui de Mauringus (frère de Suppo I^{er}) dans le livre de confraternité de la Reichenau⁴.

La première génération est celle d'une famille présente en Italie depuis la deuxième décennie du IX^e siècle au moins : l'ancêtre éponyme, Suppo [I^{er}], se trouve en 814 aux côtés d'Adalard de Corbie, ce dernier agissant comme *missus* de Charlemagne à Spolète ; il règle avec lui une affaire de justice au bénéfice de Farfa, en qualité de comte du Palais. Plutôt qu'au palais de Charlemagne, on pensera à celui de Bernard, qui avait été envoyé pour gouverner l'Italie à l'automne 812, accompagné de Wala et du demi-frère de celui-ci, Adalard. C'est ainsi avec la pleine connaissance de ce qui se passait à la cour qu'il choisit son camp lors de la « révolte » de 817, en se rendant à Aix-la-Chapelle avec l'évêque de Vérone Ratold pour dénoncer à Louis le Pieux la *conjuratio* de Bernard. De là, pense-t-on, sa promotion : en 822, Suppo, dont les annales royales nous apprennent qu'il était « comte de la cité de Brescia » (on ne sait s'il cumulait la charge avec celle du palais, ou s'il occupa successivement les deux honneurs), fut placé à la tête du duché de Spolète au décès de son titulaire Winigis. Mais au début de l'année 824, il mourut à son tour, tandis que son successeur, le comte du Palais Adalard « le Jeune », décédait cinq mois plus tard. Mauringus, probablement le frère de Suppo, qui l'avait remplacé à Brescia et avait lui aussi secondé Adalard de Corbie dans une autre de ses missions italiennes durant l'été 823, fut alors choisi mais mourut quelques jours après l'annonce de sa promotion⁵.

Au début des années 820 se trouvaient ainsi conjuguées : une position de premier plan à la cour d'Italie sans préjudice du lien avec l'Empire ; une implantation locale suffisamment forte pour qu'on trouve normal de transmettre une charge au sein d'une même famille, à Brescia ; une possibilité d'expansion vers l'Italie centrale que les aléas biologiques n'ont pas permis d'exploiter pleinement, à la tête d'un duché qui connut une immigration d'Alamans notable dès la fin des années 820, à laquelle on doit sans doute l'introduction de noms tels que Suabo et Suabilo⁶. Des représentants de la famille ont pu aussi exercer des fonctions mineures en Émilie, si l'on en juge par la présence d'un gastald du nom de Mauringus dans un plaid réuni à Reggio sous la présidence de Wala en 824⁷. Le silence sur les Supponides avant le début du IX^e siècle laisse penser que la famille dut son ascension tout entière à son passage en Italie, que l'on pourrait dater de l'arrivée de Bernard – dont on connaît, soit dit en passant, a disposé comme son père de droits sur une partie de l'Alémanie⁸ – mais qui peut aussi bien remonter aux années de royauté de Pépin.

2) La deuxième génération est représentée par deux noms : Maurinus et Adelgis, en qui Hlawitschka propose de voir deux fils de Suppo I^{er}.

Maurinus fut comte du Palais pour Lothaire en Italie après que celui-ci s'y fut installé de manière durable. Il est attesté dans ses fonctions en 835 et 840, et l'on peut supposer que c'est encore à ce

⁴ *Das Verbrüderungsbuch der Abtei Reichenau (Einleitung, Register, Faksimile)*, éd. J. Autenrieth, D. Geuenich et K. Schmid, Hanovre, 1979 (*M.G.H., Libri memoriales et necrologiae*, n. s., 1), f. 121^{B5} pour Suppo, et multiples noms dérivés de *swab ainsi que plusieurs Mauringus, Morinc, Moring etc. Voir aussi *Libri confraternitatum Sancti Galli Augiensis Fabariensis*, éd. P. Piper, Berlin, 1884 (*M.G.H., Libri confraternitatum*) : dans les *Confraternitates Augienses* figurent un Mauringus et un Suppo (II 348 l. 2, p. 254, et II 499 l. 38, p. 304).

⁵ Pour Suppo I^{er} et Mauringus, voir outre les notices d'E. Hlawitschka celles de P. Depreux, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, 1997 (*Instrumenta*, 1), p. 331 et 408.

⁶ L. Feller, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècle*, Rome, 1998 (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, 300), p. 558 et suivantes et *ad indicem*.

⁷ C. Manaresi, *I placiti del « regnum Italiae »*, I, Rome, 1955 (*Fonti per la storia d'Italia*, 92), n° 36. Ce gastald, Franc, était décédé à la date de 872. Le nom de son fils, Gandolfus, qui fut lui aussi gastald et père d'un vicomte de Plaisance, est le premier attesté dans ce qui devint la famille des Gandolfingi, dont le personnage principal fut comte de Plaisance en 930, puis marquis : cf. F. Bougard, *Entre Gandolfingi et Obertenghi : les comtes de Plaisance aux X^e et XI^e siècles*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 101, 1989, p. 11-66 : tableau p. 39. Les noms Mauringus et Gandolfus sont par ailleurs associés dans le *Liber vitae* de Saint-Sauveur de Brescia (f. 19v), riche de noms supponides et alliés (*infra*, n. 35).

⁸ K. Schmid, *Zur historischen Bestimmung des ältesten Eintrags im St. Galler Verbrüderungsbuch* [1976], dans Id., *Gebetsgedenken und adeliges Selbstverständnis im Mittelalter. Ausgewählte Beiträge*, Sigmaringen, 1983, p. [500-532] 481-513 : p. [503-510] 522-529 ; J. Fried, *Elite und Ideologie, oder Die Nachfolgeordnung Karls des Großen vom Jahre 813*, dans R. Le Jan (éd.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX^e siècle aux environs de 920)*, Lille, 1997, p. 71-109 : p. 88-93.

titre qu'il accompagna Louis II à Rome en 844 pour son couronnement comme « roi des Lombards ».

Adelgis, comte de Parme semble-t-il⁹, attesté de 835 à 861, accompagna lui aussi Louis II à Rome en 844, il participa à l'expédition anti-sarrasine de 847-848, fut présent au couronnement impérial de 850 ; il fut employé à plusieurs reprises comme *missus* par Lothaire puis par Louis II, non seulement pour des affaires judiciaires (à Crémone en 835 et 841, à Rovigo en 838, à Pavie en 851-852) mais aussi dans les relations avec la papauté (en 853 lors de l'affaire de l'excommunication d'Anastase, futur bibliothécaire de l'Église romaine).

Si Maurinus, par sa charge, maintenait la famille au sommet, Adelgis lui donnait une ouverture géographique vers l'Émilie, facilitée peut-être par une présence diffuse du groupe à la génération précédente. Mais au-delà des détails de sa carrière individuelle, Adelgis est surtout le personnage clé par lequel peut s'apprécier l'importance de la position acquise par les Supponides dès la première génération, l'un des rares aussi à propos desquels on peut proposer du nouveau par rapport au travail de Hlawitschka. Karl Ferdinand Werner avait remarqué que son nom puise au stock lombard, et fait l'hypothèse d'une alliance contractée avec la famille princière de Bénévent au temps où Suppo I^{er} était duc de Spolète¹⁰. On peut effectivement penser à un mariage avec l'une ou l'autre des filles d'Arechis II de Bénévent (Theoderada ou... Adelchisa !), le gendre du roi Didier, autoproclamé « prince de la gens des Lombards » après la chute de son beau-père et qui avait repris à son compte bien des signes extérieurs de la royauté¹¹. Mais peut-être n'a-t-on pas prêté assez attention à la dimension bresciane des Supponides. Déjà relevée pour Suppo I^{er} et Muringus, elle ne s'efface pas avec Adelgis, puisque dix-neuf des vingt vassaux qui l'entouraient lors de l'enquête qu'il présida comme *missus* à Crémone en 841 étaient *Brixiani*¹². Or disposer de Brescia signifiait avoir aussi la main sur le monastère du Sauveur, la fondation de Didier et Ansa, conçue comme un mausolée dynastique et qui se trouvait à la tête d'un réseau de dépendances étendu à l'échelle du royaume, duché de Bénévent compris, qui faisait de lui la plus importante, sans doute, des abbayes lombardes¹³. On sait son importance pour la famille royale carolingienne, qui reprit, peut-être dès le temps d'Hildegarde († 783), le système d'affectation en usufruit d'une partie de ses biens à la reine¹⁴. Il y a de fortes chances, aussi, vu les origines brescienes de la famille, que le fils aîné de Didier, Adelchis, ait lui-même été duc de Brescia avant d'être associé à la royauté en 759¹⁵. Si une union du côté de Bénévent est possible, un lien plus précoce à Brescia même, au sein de la descendance directe de Didier, pourrait être aussi envisagé – le chanoine Chaume l'avait déjà suggéré¹⁶. Quelle que soit la solution adoptée, le mariage de Suppo, réitérant

⁹ À aucun moment n'est précisé son ressort géographique. Son rattachement à Parme est déduit de sa présence comme témoin requis lors de la rédaction du testament de la reine Cunégonde en 835, qui eut lieu dans cette cité. Adelgis, seul grand laïc, agirait en sa qualité de protecteur institutionnel des veuves. Dans une enquête présidée par lui en 841 apparaît par ailleurs l'un de ses vassaux, de Parme. Je souscris volontiers à l'argument, sans en masquer la fragilité : d'une part l'alliance familiale qui unit Adelgis à Cunégonde suffirait à expliquer sa présence en 835, d'autre part il dispose de dix-neuf autres vassaux... de Brescia lors de l'enquête citée (voir plus loin).

¹⁰ K. F. Werner, *Hludovicus augustus : gouverner l'empire chrétien – Idées et réalités*, dans P. Godman et R. Collins (éd.), *Charlemagne's heir. New perspectives on the reign of Louis the Pious*, Oxford, 1990, p. 3-123 : p. 32 n. 103.

¹¹ H. H. Kaminsky, *Zum Sinngehalt des Princeps-Titels Arichis' II. von Benevent*, dans *Frühmittelalterliche Studien*, 8, 1974, p. 81-92, spéc. p. 87 et suiv.

¹² C. Manaresi, *I placiti...*, I, Inquisizioni n° VII, p. 578.

¹³ G. P. Brogiolo, *Desiderio e Ansa a Brescia : dalla fondazione del monastero al mito*, dans Id. et C. Bertelli (dir.), *Il futuro dei Longobardi. L'Italia e la costruzione dell'Europa di Carlo Magno. Saggi*, Milan, 2000, p. 143-155.

¹⁴ C. La Rocca, *Les cadeaux nuptiaux de la famille royale en Italie*, dans F. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, 2002 (*Collection de l'École française de Rome*, 295), p. 499-526 : p. 506. Au jeu des hypothèses, et à supposer que les Supponides aient une origine alémanique, on pourrait risquer l'idée qu'ils aient d'abord fait partie de l'entourage d'Hildegarde, qui provenait de la gens *Suaborum*...

¹⁵ S. Gasparri, *I duchi longobardi*, Rome, 1978 (*Studi storici*, 109), p. 45.

¹⁶ M. Chaume, *D'où vient le nom d'Amédée porté héréditairement par les princes de Savoie*, dans *Bulletin de la société académique religieuse et scientifique du duché d'Aoste*, 23, 1934, p. 84-118 : p. 99 (indication communiquée par C. Settiani, que je remercie). Ne pas se fier au tableau généalogique donné par J. L. Nelson, *Making a difference in eighth-century politics: the daughters of Desiderius*, dans A. C. Murray (éd.), *After Rome's fall: narrators and sources of early medieval history. Essays presented to Walter Goffart*, Toronto, 1998, p. 171-190 : p. 173, où sont attribués par erreur à Adelchis les enfants de son beau-frère Arechis ; l'ouvrage comporte un *erratum* sur feuille volante.

les alliances déjà nouées ou projetées vers 770 (entre Charlemagne et une fille de Didier d'une part, entre Adelchis et Gisèle, sœur de Charlemagne, d'autre part)¹⁷ en leur faisant cette fois porter des fruits, avait valeur de réconciliation entre Lombards et Carolingiens, au point qu'on peut y voir un vrai dessein politique (Charlemagne et Didier, si l'on en croit la *Continuatio lombarda* de Paul Diacre, n'étaient-ils pas déjà réunis par-delà la mort à Aix-la-Chapelle ?)¹⁸, en même temps qu'il apportait prestige et capital symbolique à la lignée. Et quel prestige ! Car Didier n'était pas seulement le roi des Lombards, il coulait en lui, selon la légende, du sang de Théodoric ; pour peu que l'histoire qui circulait dans les poèmes du XII^e siècle puise ses racines à l'époque qui nous intéresse, voici les Supponides héritiers du régime gothique...¹⁹

3) Adelgis se trouvait dans la meilleure des positions pour contracter lui-même une alliance au plus haut niveau. On en a l'indice dans le nom d'une de ses filles, Cunégonde, qui rappelle celui de la femme de Bernard d'Italie. Depuis les travaux de Joachim Fischer, on retenait sur la base de cette même identité onomastique que la reine Cunégonde était une Supponide, et sur la base d'une inscription perdue qu'elle avait pour frère l'évêque de Plaisance Podon (807/808-837/839)... ce qui permettait d'enrichir de deux personnes la première génération de la généalogie établie par Hlawitschka. Mais il faut renoncer au second lien et formuler différemment le premier. D'une part, l'interprétation du texte de l'inscription ne résiste guère à un examen sérieux, qui avait au reste été menée dès le XVIII^e siècle²⁰. Quant à la présence du nom Cunégonde chez les Supponides, elle n'est que la conséquence d'une parenté acquise avec la famille de la reine, puisqu'on reconnaît en celle-ci aujourd'hui plutôt une Wilhelme ? Christian Settipani propose d'en faire la petite-fille de Guillaume de Toulouse, lui-même marié en premières noces à une Cunégonde²¹. L'alliance entre Wilhelmes et Supponides n'en est pas moins pleine d'intérêt. Elle a pu se faire soit dès le temps de Suppo I^{er} et de Mauringus, à un moment où des contacts entre les deux familles paraissent attestés en Languedoc même²², soit à la génération d'Adelgis. Dans le premier cas, il faudrait y voir la main d'Adalard, chargé avec Wala de l'installation de Bernard en Italie et parent de Guillaume ; il fut, selon la *Translatio sancti Viti*, le marieur de Bernard une fois que celui-ci eut

¹⁷ Le projet de mariage entre Adelchis et Gisèle, voulu par Bertrade, avait été rejeté par le pape : *Codex carolinus*, éd. W. Gundlach, M.G.H., *Epistolae*, III, Berlin, 1892, n° 45, p. 563.

¹⁸ M.G.H., *Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum saec. VI-IX*, Hanovre, 1878, p. 219 ; le texte est de la fin du XII^e siècle.

¹⁹ *Rege sub ingrato Desiderius et vocitato / Qui Theoderici potuit de sanguine dici*, récite l'histoire de la fondation de l'abbaye de Mondsee : *De constructione vel destructione claustrum in Maensè*, éd. O. Older-Hegger, dans M.G.H., *Scriptores*, XV-2, Hanovre, 1888, p. 1102 v. 60-61 ; cf. H. Löwe, *Von Theoderich dem Großen zu Karl dem Großen. Das Werden des Abendlandes im Geschichtsbild des frühen Mittelalters* [1956], dans Id., *Von Cassiodor zu Dante. Ausgewählte Aufsätze zur Geschichtschreibung und politischen Ideenwelt des Mittelalters*, Berlin-New York, 1973, p. 33-74 : p. 71 n. 177 ; O. Gschwantler, *Formen longobardischer mündlicher Überlieferung*, dans *Jahrbuch für internationale Germanistik*, 11, 1979, p. 58-85 : p. 64.

²⁰ J. Fischer, *Königtum, Adel und Kirche im Königreich Italien (774-875)*, Bonn, 1965, p. 205-207. L'auteur a prêté foi après d'autres à l'interprétation des vers qui commémorent la fondation d'une église par l'évêque Podon : *Condidit hoc templum summa virtute verendum / Regina potens, consilio sui fratris praesulis Podo / Atque duabus Ismeldae et Ursae sororibus suis / Pro se, pro natis, amore Virginis matris / Christi Mariae, cui consecratus fuit locus iste* (éd. en note à celle de l'épithaphe de l'évêque, M.G.H., *Poetae latini*, II, Berlin, 1884, p. 653). Cristoforo Poggiali, *Memorie storiche di Piacenza*, II, Plaisance, 1757, p. 299-300, avait déjà fait justice de l'affaire, en recommandant, contre la tradition historiographique antérieure (G. P. Crescenzi Romani, *La corona della nobiltà d'Italia*, I, Bologne, 1639, p. 465 ; P. M. Campi, *Dell'istoria ecclesiastica di Piacenza*, I, Plaisance, 1651, p. 205 ; F. Ughelli, *Italia sacra*, II, 2^e éd., Venise, 1717, col. 201), de ne pas voir dans Regina autre chose que le nom porté par l'une des trois sœurs de Podon. Je remercie vivement Piero Castignoli d'avoir mis fin à mes doutes sur la question.

²¹ C. Settipani, *Préhistoire des Capétiens 481-987. I. Mérovingiens, Carolingiens et Robertiens*, Villeneuve d'Ascq, p. 213-214 ; je remercie l'auteur des suggestions et critiques faites durant la rédaction de cet article.

²² Un des témoins de la donation de Guillaume à Gellone en 804, dont l'original a été retrouvé il y a peu l'acte [Arch. dép. Hérault, 1J 1015], porte le nom de Mauringus : cf. P. Chastang, *La dotation de l'abbaye de Gellone par le comte carolingien de Toulouse : documents et récits*, dans X. Barral i Altet et C. Lauranson-Rosaz (éd.), *Saint-Guilhem-le-Désert. La fondation de l'abbaye de Gellone. L'autel médiéval. Actes de la table ronde d'août 2002*, Montpellier, 2004, p. 28-37 : p. 35. J. Fischer, *Königtum...*, p. 207, avait tiré argument de la présence de ce Mauringus pour renforcer son hypothèse d'une Cunégonde supponide.

atteint sa majorité²³. On aura ainsi tout à la fois donné au jeune roi un membre de la famille des tuteurs de Bernard, tandis qu'une autre représentante wilhelmide était mariée à un Supponide, faisant du lien Supponides-Wilhelmides le trait d'union entre les mondes lombard et carolingien²⁴. Dans le deuxième cas, qui a ma préférence pour sa simplicité sur le plan de l'onomastique, il y aurait eu mariage entre Adelgis et une Wilhelmide proche de la reine Cunégonde²⁵. La réunion des lignées lombarde et carolingienne, deuxième étape dans la « réconciliation », serait alors à placer dans les années 830, au temps du gouvernement italien de Lothaire.

Le schéma qui découle de ces hypothèses successives est certes fragile. Mais dans tous les cas de figure, que l'on privilégie des liens directs ou médiats, il faut retenir que la forte position des Supponides aura dû beaucoup à leurs alliances avec les familles qui se sont succédé au trône d'Italie. Le destin des autres représentants de la troisième génération, qui par divers biais se trouvaient descendre à la fois de Charlemagne et de Didier, l'illustre assez. Au premier rang d'entre eux se trouve l'autre fille d'Adelgis, Angilberge (Engelberge)²⁶, qui porte un nom dont le deuxième élément répète, à la mode franque (-berga) celui des filles de Didier : Adelperga, Ansilperga, Liutperga et peut-être Gerperga²⁷. On ne peut exclure qu'il y ait même un écho intentionnel entre Angilberge et Ansilperga, qui fut la première abbesse de Saint-Sauveur de Brescia, même si la phonétique interdit de faire dériver Angil- ou Angel- d'Ansil- ou Ansel-²⁸. En 851, Angilberge fut

²³ *Translatio sancti Viti*, éd. G. H. Pertz, dans *M.G.H., Scriptores*, II, Hanovre, 1829, p. 576-585 : c. 6 p. 578, (Adalard) accepit ei (Bernard) uxorem ; cf. B. Kasten, *adalhard von Corbie. Die Biographie eines karolingischen Politikers und Kloostervorstehers*, Düsseldorf, 1986 (*Studia humaniora. Düsseldorf Studien zu Mittelalter und Renaissance*, 3), p. 72. Sur la parenté d'Adalard et Wala avec les Wilhelmides (Wala était le gendre de Guillaume de Toulouse, ce qui faisait de Cunégonde sa nièce par alliance), voir C. Settiani, *Préhistoire des Capétiens*, II, à paraître.

²⁴ Si l'on pense, avec J. Fried, *Elite und Ideologie...* cité n. 8, p. 93-94, que la femme de Pépin d'Italie n'était autre que la sœur de Wala, Theodrada, le mariage entre Bernard et Cunégonde aurait en outre pour effet de doubler le lien déjà existant entre Wala et les Wilhelmides : on aurait marié Bernard, neveu par alliance de Wala, avec Cunégonde, nièce par alliance du même. On préférera cependant se ranger à la solution mieux argumentée de C. Settiani, *Préhistoire des Capétiens*, I, cité n. 21, p. 169 et 211, selon laquelle Pépin épousa Ruadheid (Chrotais).

²⁵ L'« idéal » serait pour le généalogiste de marier Adelgis à une fille du couple royal, ce qui aurait pour effet de faire de leur progéniture les arrière-petits-enfants à la fois de Charlemagne et de Didier ; las, Bernard et Cunégonde paraissent n'avoir eu qu'un fils, Pépin, seul évoqué dans le testament de Cunégonde en 835.

²⁶ Le lien de parenté entre Adelgis et Angilberge n'est pas explicitement attesté par les sources, mais la reconstruction d'E. Hlawitschka est pleinement convaincante. J.-N. Mathieu, *Recherches sur les origines de deux princesses du IX^e siècle : la reine Guille de Bourgogne et l'impératrice Engelberge*, dans K. S. B. Keats-Rohan et C. Settiani (éd.), *Onomastique et parenté dans l'Occident médiéval*, Oxford, 2000 (*Prosopographica et genalogica* 3), p. 171-184, voit en revanche en elle une petite-fille de Guillaume de Toulouse. Son raisonnement, dans le détail duquel je ne peux rentrer ici, part de l'observation que Charles le Gros [et, ajouté-je, Carloman] s'adresse à Angilberge, dans les diplômes qu'il lui adresse, comme à sa « sœur », tandis qu'Ermengarde, fille d'Angilberge, est dite *neptis*. D'où l'idée qu'A. aurait été sœur utérine de Charles et de Carloman, fruit d'un premier mariage d'Emma du côté wilhelmide avant que celle-ci n'épouse Louis le Germanique. Ce dernier était par ailleurs lié par parrainage à Angilberge, l'appelant sa « fille spirituelle ». Mais l'expression d'une telle parenté me paraît plus simplement dériver d'une part de l'« amour paternel » qui lie l'oncle au neveu, Louis le Germanique à Louis II, particulièrement depuis le décès de Lothaire. Voir ainsi la formulation de deux lettres du début de l'année 870, par lesquelles L. le G. cherche un appui auprès du pape pour que soit conféré le pallium à Willibert de Cologne. Dans la première, adressée au *dilectissimus nepos* Louis II, vient cette phrase : *Siquidem paterno amore vos ut unicum diligenter suscepimus filium* etc. ; rien d'étonnant alors que dans la seconde, à Angilberge, l'impératrice soit *gloriosissima filia*, en écho à son époux, *filium et aequivocum nostrum* (*Epistolae colonienses*, nos 7-8, éd. E. Dümmler, dans *M.G.H., Epistolae*, VI, Berlin, 1925, p. 249-250). Quant à la parenté spirituelle entre L. le G. et Angilberge, elle ne remonte pas à la petite enfance d'A. mais plutôt à la fin du règne de Louis II, quand celui-ci, ayant arrêté son choix sur une succession orientale, confia Angilberge à la double protection de L. le G. et du pape (entrevue de Vérone, mai 874).

²⁷ Gerperga est le nom sous lequel J. Nelson a proposé d'identifier celle des filles de Didier qui fut mariée à Charlemagne : cf. *Making a difference...* cité n. 16, p. 183. L'accord ne règne cependant pas sur la question : cf. S. Gasparri, *I Longobardi fra oblio e memoria*, dans G. Barone, L. Capo et S. Gasparri (éd.), *Studi sul Medioevo per Girolamo Arnaldi*, Rome, 2000, p. 237-277 : p. 268 n. 66.

²⁸ Je remercie Nicoletta Onesti d'avoir bien voulu m'éclairer sur ce point... tout en notant que les artistes du XIX^e siècle ne s'embarraient pas d'une telle prudence : voir ainsi le titre du tableau exécuté par Tommaso Gazzarini pour la cathédrale de Lucques en 1833, « Didier offre à sa fille, l'abbesse Engelberga, la dépouille de sainte Julie » (ind. F. Mazzocca, *Tra la questione longobarda e il mito di Ermengarda*, dans *Il futuro dei Longobardi...* cité n. 13, p. 211-217 : p. 217.

unie à Louis II : au moment de prendre pleinement en mains le gouvernement de la péninsule grâce à l'association à l'empire (avril 850) – jusque-là, malgré son titre royal, l'autorité de Louis II était restée limitée, notamment quant à sa capacité à émaner des préceptes de manière autonome –, le jeune souverain ne faisait pas autre chose que s'allier avec la famille la plus en vue du royaume, celle qui était à la fois la mieux à même de lui fournir les meilleurs appuis tout en étant suffisamment forte pour le dissuader d'aller chercher une épouse ailleurs. L'union ne fut cependant officialisée par un acte de douaire qu'en 860, pour permettre d'une part de donner pleine légitimité à leurs deux filles, Gisèle (née en 852/853) et Ermengarde (née avant 855), d'autre part de ne pas se mettre à dos l'Église, au plus fort de l'affaire du divorce de Lothaire II²⁹. Adalgis eut également trois fils, tous comtes³⁰ :

- Ardingus I^{er} et Egifredus, furent engagés dans l'expédition méridionale de Louis II en 872 ; on ne leur connaît pas de circonscription de rattachement et peut-être n'en ont-ils pas eue, malgré la tentation de faire parfois d'Egifredus un comte de Brescia ; Ardingus participa aussi à l'assemblée de Pavie de février 876 au cours de laquelle Charles le Chauve, retour de Rome où il venait de se faire couronner empereur, fut choisi comme « protecteur, maître et défenseur » du royaume ;

- Suppo II, attesté de 874 à 882 et bien mieux documenté que ses frères, épousa Berthe, fille du comte de Plaisance Wifred I^{er} (843-870), lui aussi très proche de Louis II et d'Angilberge, laquelle possédait des biens à Plaisance³¹. Malgré un ralliement initial à Charles le Chauve – il souscrit les actes de l'assemblée de Pavie comme Ardingus –, Suppo II devint rapidement le principal représentant du parti « oriental », l'homme de confiance de Carloman puis de Charles le Gros, grâce auquel il fut peut-être en charge à la fois d'Asti et de Turin, voire de Parme comme son père³².

De son côté, Maurinus eut un fils, Suppo III (869-877, mort avant l'été 879), et qui fut le personnage le plus en vue de la fin du règne de Louis II, comme *consiliarius*, *archiminister*, engagé dans des missions diplomatiques avec Byzance et placé à la tête du duché de Spolète, comme l'avait été son père, en 871. Cette présence à Spolète, un peu plus longue que pour ses prédécesseurs (de 871 à 875), fut interrompue au moment de l'accession au pouvoir de Charles le Chauve, qui le remplaça par un Widonide ; mais ces quelques années furent peut-être décisives pour l'extension de la famille en direction de la Toscane, prémices de développements ultérieurs (en 881, un Suppo est avoué de l'église de Sienne dans un plaid présidé par Charles le Gros, et auquel participe également un comte nommé Maurinus)³³. L'importance du personnage est confirmée par le fait qu'il épousa une Unrochide, probablement une sœur d'Évrard de Frioul, grâce à laquelle cette branche des Supponides put capter à son profit les noms Unroch et Rodulfus.

Après avoir pris des femmes liées aux familles royales, voici donc les Supponides à même d'en fournir pour le trône. Ils renforcent par ailleurs leur position en Émilie, reviennent au sud, s'étendent vers le Piémont, sont les premiers du royaume à tous points de vue, ce qu'ont bien perçu les Unrochides. Tout au plus, dans leur portefeuille d'*honores*, peut-on observer une lacune du côté des charges ecclésiastiques, lacune qui s'accorde bien avec ce qu'on sait du règne de Louis II, plutôt tourné vers la guerre que vers les choses de la culture sinon de la spiritualité. La période suivante fournit l'occasion d'un rééquilibrage.

²⁹ L'acte de 860 fut par la suite antidaté à l'année 851, à l'initiative d'Angilberge elle-même probablement, ce qui fournit le moment auquel a été contractée l'union : voir *Ludovici II. Diplomata*, éd. K. Wanner, Munich, 1994 (*M.G.H., Diplomata Karolorum*, 4), n° 30.

³⁰ Ils souscrivent le testament d'Angilberge en 877 en donnant leur accord aux dispositions, comme le font d'ordinaire les *propinqui parentes*, et sans que soit exprimé pour autant le lien de fraternité, qui n'est que rarement explicité dans ce genre de circonstances ; cf. E. Hlawitschka, *Franken...*, p. 303.

³¹ Pour une *curtis* d'Angilberge à Plaisance, attestée dès 872 (mais on n'en connaît pas l'origine : bien familial, acquisition ou donation sur le fisc), voir F. Bougard, *Entre Gandolfingi et Obertenghi...*, p. 16. Les héritiers de Suppo II ont aussi possédé des terres dans le comté, qui leur venaient probablement de leur mère : cf. F. Bougard, *Pierre de Niviano, dit le Spolétin, sculdassius, et le gouvernement du comté de Plaisance à l'époque carolingienne*, dans *Journal des savants*, 1996, p. 291-337 : p. 298.

³² E. Hlawitschka, *sub voce*. Pour une discussion sur l'étendue géographique des attributions de Suppo II, voir G. Sergi, *I confini del potere. Marche e signorie fra due regni medievali*, Turin, 1995, p. 63-66.

³³ C. Manaresi, *I placiti...*, I, n° 92. La souscription du comte, sous la forme *Morinus*, est autographe.

4) A la quatrième génération, deux évêques du nom d'Ardingus, l'un, fils de Suppo II, l'autre, dont la filiation n'est pas connue, complètent en effet la maîtrise des institutions locales à Brescia et ajoutent à son extension en Émilie, à Modène. Le mariage de Suppo II avec la fille du comte de Plaisance Wifred porte par ailleurs ses fruits, puisque, en l'absence peut-être d'héritier mâle du côté de Wifred³⁴, deux de leurs fils, Adelgis II et Wifred II, deviennent successivement comtes à Plaisance. On peut, à ce stade, faire le point sur la manière dont les Supponides auront géré les *honores* jusqu'au début du X^e siècle. Ils ont fait preuve à la fois de stabilité et d'une expansion relative : stables à la cour (comtes du Palais, archiministre) et à Brescia, assez vite stables en Émilie, qui à Parme, qui à Plaisance ou à Modène, avec une correspondance satisfaisante entre le lieu d'exercice de leur pouvoir et celui de l'implantation de leur patrimoine, dont les mentions les plus fréquentes sont relatives à l'Émilie. Plus que d'une pression vers l'hérédité, qui n'est pas encore à l'ordre du jour, il y a transmission des mêmes honneurs, ou d'une même position locale forte, par la circulation que permet à la fois le nombre relativement élevé des charges à disposition et celui des éléments masculins susceptibles de les occuper : père et fils (Suppo I^{er} puis Maurinus comtes du Palais, Adelgis puis Suppo II comtes de Parme), frère et frère (Suppo I^{er} puis Maurinus comtes de Brescia et ducs de Spolète, Adelgis II puis Wifred II comtes de Plaisance), comté et évêché (à Brescia). Les appendices, comme le Piémont, Spolète ou la Toscane n'ont jamais été autre chose que des appendices, dont l'acquisition ne fut certes pas négligeable mais dont la perte ne menaçait ni l'existence ni la cohésion du groupe.

En 888, la famille fut une nouvelle fois propulsée au plus haut niveau, quand Bertilla, l'épouse donnée au duc de Frioul Bérenger I^{er}, en manière de consolidation du lien contracté avec les Unrochides à la génération précédente (Suppo III avait pris femme chez eux, cette fois ils en donnent une, qui permet à Bérenger, déjà carolingien par sa mère, de devenir par alliance le neveu d'Angilberge et de Louis II), devint reine. Pour la deuxième fois consécutive, les Supponides se trouvaient en position de fournir une souveraine, ce qui ne doit rien au hasard. Tout se passe comme si Louis II, devenu roi par succession naturelle, s'était dû de prendre femme chez eux ; et comme si Bérenger, désireux d'accéder au trône dans un contexte politique plus délicat, avait trouvé dans cette alliance un atout gagnant. Or on sait combien la tradition lombarde était attachée à la transmission de la royauté par la voie féminine : dans ces conditions, l'alliance du premier Suppo avec la famille royale lombarde aura été déterminante, en faisant de sa lignée le réceptacle et le vecteur de la mémoire du *regnum*.

Une telle position avait aussi son revers, en ce qu'elle rendait difficile la perpétuation du souvenir de la famille par le biais de fondations religieuses, elles-mêmes susceptibles de devenir des catalyseurs en matière de patrimoine. La présence des Supponides à Brescia, discrète mais continue (de Suppo I^{er} au début du IX^e siècle à l'évêque Ardingus au début du X^e siècle) et l'attachement au monastère du Saint-Sauveur, dont la fille de Bérenger I^{er}, Berthe, fut encore une des abbesses, est dans une certaine mesure le fait d'une fidélité familiale. Mais Saint-Sauveur de Brescia était d'abord un monastère royal. Certes, des Supponides sont inscrits au *Liber vitae*³⁵. Des membres de la famille ont visité l'abbaye, y ont placé des parentes, comme le fit Adelgis avec sa

³⁴ E. Hlawitschka, *Franken...*, p. 253 n. 9, émet l'hypothèse qu'un comte de Plaisance nommé Richard, attesté en 879 et peut-être également participant de l'assemblée de Pavie de 876 (à moins qu'il ne faille voir dans celui-ci Richard comte d'Autun, frère de Boson de Provence), aurait pu être le fils de Wifred I^{er} ; faute d'héritier, le comté d'abord transmis du père au fils aurait échu à la famille alliée.

³⁵ *Der Memorial- und Liturgiecodex von San Salvatore / Santa Giulia in Brescia*, éd. D.-G. Geuenich et U. Ludwig, Hanovre, 2000 (*M.G.H., Libri memoriales et necrologia*, n. s., 4), f. 8r ; cf. U. Ludwig, *Transalpine Beziehungen der Karolingerzeit im Spiegel der Memorialüberlieferung. Prosopografische und sozialgeschichtliche Studien unter besonderer Berücksichtigung des Liber Vitae von San Salvatore in Brescia und des Evangeliars von Cividale*, Hanovre, 1999 (*M.G.H., Studien und Texte*, 25), p. 36-38. Au f. 8r du *Liber vitae*, dans une liste qu'U. Ludwig met en relation avec la visite de Louis II à Brescia en 856 et qui donna le coup d'envoi à la rédaction du premier noyau du texte, figurent Suppo II, Adelgis et sa fille Cunégonde, Angilberge, ainsi que leurs alliés : Berthe (femme de Suppo II), Louis II, Bérenger, Évrard de Frioul et autres Unrochides ; au f. 33r on trouve l'évêque Ardingus, mais en sa seule qualité de chef du clergé de Brescia.

filles Cunégonde en 861 ; mais il n'agissait que dans le cadre du compagnonnage avec le souverain en exercice, qui plaçait là au même moment sa fille Gisèle, nièce de Cunégonde³⁶. Certes, Angilberge eut en charge le monastère. Elle y fit faire des travaux d'embellissement et y trouva un refuge, au demeurant peu efficace, après la mort de Louis II³⁷ ; c'est là, dans le « monastère neuf », que fut rédigé son testament en mars 877, qui prévoyait que sa fille Ermengarde en aurait à son tour la responsabilité si jamais elle prenait le voile – ce qui ne fut pas le cas³⁸. On peut soupçonner aussi que la souveraine ne fut pas étrangère à la tentative que mena l'évêque de Brescia pour garder dans sa ville la dépouille de l'empereur contre la volonté de l'archevêque de Milan, en août 875³⁹. Le pape Jean VIII, aussi, eut beau jeu de confier la protection de l'abbaye à Suppo II et à son frère Egifredus en 879⁴⁰. Mais on voit bien que les Supponides n'interviennent là, pourrait-on dire, que par procuration.

La fondation d'Angilberge, Saint-Sixte et Saint-Barthélemy de Plaisance, pouvait-elle pallier le manque ? Le patronage de Barthélemy renvoie sans doute à la reine Cunégonde, alliée aux Supponides, titulaire d'un monastère Saint-Barthélemy à Parme, qu'elle affecta à sa propre fondation religieuse (Sainte-Marie et Saint-Alexandre de Parme) en 835. La première abbesse de Saint-Sixte et Saint-Barthélemy se nommait Cunégonde et il y a de bonnes chances pour qu'il s'agisse de celle-là même qui avait été confiée au Sauveur de Brescia en 861. La fondation fut également puissamment soutenue par la parenté masculine, celle qui souscrivit le testament de l'impératrice. Celle-ci avait en vue le salut de son âme et de celle de son époux, de leur progéniture et de leur parenté commune : *neqnon etiam nostrorum in commune parentum*⁴¹. Mais les biens énumérés dans la dotation proviennent presque tous des cadeaux, matrimoniaux ou non, de Louis II ; ceux dont la provenance n'est pas assurée sont de toute façon périphériques par rapport au cœur de la puissance patrimoniale supponide. Pas plus que pour le monastère fondé par Cunégonde à Parme il n'y a de lien entre la famille d'origine et la fondation religieuse faite par son représentant féminin, fondation logiquement pensée en fonction de la famille acquise. On en trouvera confirmation dans le fait que dans les années 910 Berthe, la fille de Bérenger, se trouva à la tête aussi bien du Saint-Sauveur de Brescia que de Saint-Sixte de Plaisance, ainsi entraîné dans l'orbite royale plutôt que familiale.

Pour construire un pôle de *memoria* dédié seulement aux Supponides, il aurait fallu que l'initiative de la fondation fût prise par un représentant masculin, comme le fit par exemple le comte Winigis de Sienne, celui qui fit de son fils le gendre du comte de Plaisance Adalgis II (cinquième génération), avec Fontebona. Or il n'y eut rien de tel, comme si la proximité avec la sphère royale avait fonctionné comme un frein.

Malgré tout, la présence ou l'absence de pôle religieux ne paraissent pas déterminantes pour la suite des événements. Car ce qui porta préjudice aux Supponides fut avant tout la politique. En trois moments, dont deux décisifs :

a) Lors de la succession de Louis II, les divers représentants de la famille n'ont pas immédiatement adopté une position commune. Suppo III, qui avait été le plus proche de l'empereur, paraît avoir suivi le choix exprimé par lui et relayé par Angilberge en faveur de Louis le Germanique et de

³⁶ *Der Memorial- und Liturgiecodex von San Salvatore / Santa Giulia in Brescia...*, f. 42r pour les deux entrées : *Adalgisus comis tradidit filiam suam Cunicunda, et Domnus Hludovicus imper. tradidit filiam suam Gisla* ; commentaire par E. Hlawitschka, *Franken...*, p. 111.

³⁷ Le trésor d'Angilberge avait été déposé à Saint-Sauveur de Brescia ; durant l'automne 875, il fut pillé en même temps que celui du monastère par les troupes de Charles le Gros quand celles-ci firent une brève incursion en Italie pour tenter de freiner la progression de Charles le Chauve : *M.G.H., Epistolae*, VII, n° 43, p. 41-42 (lettre de Jean VIII à Charles le Gros, menaçant les coupables d'excommunication si la restitution n'advient pas dans les soixante jours).

³⁸ L'abbesse de Saint-Sauveur de Brescia nommée Ermengarde (***) , tout en faisant certainement partie de la famille royale, ne doit ainsi pas être confondue avec la fille de Louis II et Angilberge ; cf. H. Becher, *Das königliche Frauenkloster San Salvatore / Santa Giulia in Brescia im Spiegel seiner Memorialüberlieferung*, dans *Frühmittelalterliche Studien*, 17, 1983, p. 299-392 : p. 312-313.

³⁹ *Andreae Bergomatis Historia*, éd. G. Waitz, *M.G.H., Scriptores rerum Langobardicarum...* cité n. 18, c. 18, p. 229.

⁴⁰ *M.G.H., Epistolae*, VII, n° 239, p. 211.

⁴¹ E. Falconi, *Le carte cremonesi dei secoli VIII-XII. I. Documenti dei fondi cremonesi (759-1069)*, Crémone, 1979, n° 20, p. 52 l. 5.

Carloman, si l'on en juge par le fait qu'il fut remplacé à la tête du duché de Spolète par le Widonide Lambert dès 875, dans le cadre du dispositif de protection impériale du Saint-Siège mis en place au moment du couronnement de Charles le Chauve. Ses cousins Suppo II et Ardingus, on l'a vu, furent en revanche au nombre des participants de l'assemblée de Pavie de février 876 qui entérina le pouvoir de Charles sur le royaume d'Italie. La présence, lors de la rédaction du testament d'Angilberge, de l'archevêque de Milan (qui conduisait l'assemblée de Pavie) et de deux *missi* du nouvel empereur, puis la confirmation des biens d'Angilberge par celui-ci⁴² sont autant de signes d'un rapprochement, en faveur duquel militait la papauté. Mais le groupe se scinde à nouveau : tandis qu'Angilberge soutient les menées de son gendre, Boson de Provence, ses frères militent pour l'option orientale. Tandis que Suppo II entrait au service de Charles le Gros, Angilberge fut éloignée hors de l'Italie, probablement au monastère de Zurzach⁴³, dont elle ne revint qu'après la chute de Vienne, qui marquait la fin de l'entreprise de Boson.

b) Dans la rivalité entre Gui de Spolète et Bérenger, l'unanimité fut en revanche totale ou presque derrière le marquis de Frioul, leur parent (« car leur sœur était la femme du roi », dit la glose des *Gesta Berengarii imperatoris*), ce qui lui donnait un formidable capital de légitimité. Mais à la bataille de la Trébie, en janvier 889 près de Plaisance, sur leur propre terrain pourrait-on dire, les choses se passèrent mal. Les *tria fulmina belli Supponide* – l'appellation collective est révélatrice du prestige du groupe⁴⁴ –, Adalgis II, Wifred II et Boson, fils de Suppo II, venus avec un contingent de mille cinq cents cavaliers, furent dans le camp des perdants. Bérenger fut contraint à se replier sur ses terres orientales pendant cinq ans, avec une quasi-disparition de la scène politique italienne entre 891 et 893. Débute la période de la partition est-ouest entre les compétiteurs, dont la traduction la plus immédiate fut la perte des positions acquises en Piémont du temps de Charles le Gros, ces territoires qui joints à ceux de l'Émilie ont longtemps alimenté l'idée d'une « marche supponide ». Le bastion émilien, qui fait office de zone tampon entre Gui et Bérenger, balance au gré des rapports de forces ; mais dans un premier temps est perdue la fonction comtale à Plaisance, confiée à un fidèle de Gui⁴⁵, tandis qu'à Parme, où depuis 860 dominait l'évêque Wibod, qui s'était rallié au pouvoir de Gui, fut installé le comte Radaldus, un Widonide. Il n'y a pas d'élimination physique, mais perte des honneurs et repli sur Vérone, loin des bases patrimoniales. Le diplôme par lequel Bérenger, en mai 890, confirma à Unroch, *ob majorem et plenioram securitatem*, deux domaines prélevés jadis sur le fisc du comté de Parme par Louis II pour son père Suppo III, ainsi que l'ensemble des biens que possédait Suppo dans le royaume, en dit long sur l'incertitude de la situation⁴⁶. Ce sont de longues années d'opposition, que ne vint guère tempérer l'hypothétique ralliement à Gui de Spolète d'un membre mal identifié de la famille⁴⁷. Durant tout ce temps ne « fonctionne » plus guère que le centre de San Sisto à Plaisance, mais dans la seule optique du souvenir de Louis II.

c) Les Supponides reviennent sur le devant de la scène à mesure de la réaffirmation de Bérenger, servie par la disparition de Gui (894) puis de Lambert (898) et par l'élimination de Louis de Provence (905). Encore le roi devait-il composer avec les partisans de ses anciens adversaires :

⁴² L'acte est perdu, mais il y est fait allusion dans un diplôme de Charles le Gros : *Karoli III. Diplomata*, éd. P. F. Kehr, Berlin, 1937 (*M.G.H., Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, 1), n° 166 ; cf. J.-F. Böhmer, *Regesta Imperii. I : Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751-918 (926/962). 3 : Die Regesten des Regnum Italiae und der burgundischen Regna. 1 : Die Karolinger im Regnum Italiae 840-887 (888)*, par H. Zielinski, Cologne-Vienne, 1991, n° 527.

⁴³ On en fait l'hypothèse d'après la mention de son nom et de celui de sa fille Ermengarde parmi les membres de la « congrégation » de Zurzach, affiliée à la Reichenau : *Libri confraternitatum...* cité n. 4, p. 324-325.

⁴⁴ *Gesta Berengarii imperatoris*, éd. P. von Winterfeld, dans *M.G.H., Poetae latini aevi carolini*, IV-1, Hanovre, 1899, p. 354-403 : II, v. 77-83 et gloses, p. 375 (en particulier la glose au v. 78 : *Supponide patronimicon est a patre* etc.).

⁴⁵ En 890, le comté semble administré provisoirement par un certain Ildegerius, alors qu'Adalgis II, comte en titre, est alors réfugié à Vérone ; puis il passe aux mains de Sigefredus, fidèle de Gui de Spolète : F. Bougard, *Entre Gandolfingi et Obertenghi...*, p. 17-18.

⁴⁶ L. Schiaparelli, *I diplomi di Berengario I (sec. IX-X)*, Rome, 1903 (*Fonti per la storia d'Italia*, 35), n° 8.

⁴⁷ En 891, un certain Ardengus préside un plaid à Crémone en qualité de *missus* de Gui. Si Ardengus est bien son nom – car il devient Ardericus dans la souscription ; l'acte est transmis par une copie du XIII^e siècle –, il pourrait s'agir d'un des fils d'Adalgis I^{er}, ou d'un représentant de la génération suivante : C. Manaresi, *I placiti...*, I, n° 98 ; E. Hlawitschka, *Franken...*, p. 135 n. 6 (Ard. I) et n. 3 (Ard. II).

c'est ainsi par exemple que Plaisance resta aux mains de Sigefredus, qui avait remplacé Adelgis II après la bataille de la Trébie et qui fut en plus gratifié du comté de Milan. Mais Sigefredus prit le parti de Louis de Provence en 905 et s'enfuit après l'échec de cette deuxième tentative de prise de pouvoir ; du coup, Wifred II put faire rentrer le comté de Plaisance dans la sphère familiale, en même temps qu'il devenait membre du conseil royal. De son côté, son frère Boson réaffirme une présence supponide en Piémont, avec un titre de marquis (910). Quant à Ardingus, le troisième beau-frère de Bérenger, évêque de Brescia, il est placé à la tête de l'archichancellerie à partir de 903, redonnant au groupe, sur le versant ecclésiastique, la place qu'il occupait à la cour au temps où les Supponides étaient comtes du Palais ou archiministre⁴⁸. Durant toutes ces années, ce qui maintient les Supponides est non seulement leur fidélité envers Bérenger mais aussi le fait de disposer d'un soutien auprès de lui en la personne de la reine, Bertilla, dont on a noté que le rôle auprès de Bérenger, sous forme d'intercession pour autrui, devenait de plus en plus important dans les années 900-905⁴⁹.

Au début des années 900, la fortune semble ainsi de nouveau du côté supponide, revenus à la position qui était la leur quelques décennies plus tôt. La chute n'en fut que plus rude. En 912/913 disparaissait Bertilla, mystérieusement empoisonnée⁵⁰. On ne peut que risquer des conjectures sur ce meurtre. Bien que ses interventions dans les diplômes fussent devenues moins fréquentes avec le temps, Bertilla ne paraissait pas en défaveur. Cependant, l'exemple montre que la mort brutale d'une épouse, généralement motivée par l'infidélité alléguée de la susdite, est justifiée par la nécessité de contracter une autre union politiquement plus profitable. De sorte qu'on peut imaginer sans trop de difficulté que Bérenger lui-même fut à l'origine de cet assassinat, ce que tend à confirmer le fait que le Supponide « Bosonete » (Boson), dans un geste que l'on peut interpréter comme « faideux », entra en rébellion contre son beau-frère en 913, sans succès et sans doute au prix de sa vie (les biens de ses partisans furent confisqués)⁵¹. Dans la foulée disparaissait aussi Wifred II, le compagnon d'armes des premières heures et *consiliarius* royal, dont la comparution en jugement en juin 912, au Palais, devant Bérenger, pour une affaire l'opposant à l'évêque de Reggio, marqua peut-être le début de la disgrâce⁵². Peu de temps après, Bérenger se remariait avec la princesse byzantine Anna, en qui l'on reconnaîtra peut-être une fille de la troisième union de Léon VI le Sage (avec Eudoxie Baïane) et que l'on voit intervenir pour la première fois dans un diplôme quelques mois avant le couronnement impérial de Bérenger (fin 915). Outre les espoirs qu'il tirait de cette union pour une descendance masculine qui lui faisait toujours défaut, il ne fait guère de doute que le souverain y a puisé le surcroît de légitimité qui lui permettrait d'accéder enfin à la dignité suprême⁵³. Après une quinzaine d'années politiquement difficiles, durant lesquelles ils s'étaient trouvés comme en exil, les Supponides ont ainsi subi une liquidation brutale dont ils ne se sont pas remis.

⁴⁸ Sur lui, voir A. Pratesi, *Ardingo*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, IV, Rome, 1962, p. 35.

⁴⁹ B. H. Rosenwein, *The family politics of Berengar I, king of Italy (888-924)*, dans *Speculum*, 71, 1996, p. 247-289; p. 257-258.

⁵⁰ *Gesta Berengarii imperatoris*, II, v. 78-80: *regi sotiabat amato / Quos tunc fida satis conjunx, peritura venenis / Sed, postquam hausura est inimica hortanima Circes.*

⁵¹ La révolte de ceux qui, *uniti cum infideli nostro Bosonete de nostra infidelitate tractantes inventi sunt*, est évoquée dans le diplôme par lequel Bérenger donna à l'un de ses fidèles les biens des conjurés : L. Schiaparelli, *I diplomi di Berengario I...*, n° 91.

⁵² *I diplomi di Berengario I*, n° 83. Sur la série d'événements liés à la disparition de Bertilla, voir la bibliographie et les commentaires rassemblés par H. Zielinski dans le volume des *Regesta Imperii* cité n. 42, nos 1254-1256, 1275-1277.

⁵³ L'identité de la deuxième épouse de Bérenger a fait couler beaucoup d'encre, au même titre que celle de l'épouse de Louis III de Provence, également nommée Anna et fille de Zoé Zotsina (première femme de Léon VI). Otto Kresten, *Zur angeblichen Heirat Annas, der Tochter Kaiser Leons VI., mit Ludwig III. « dem Blinden »*, dans *Römische historische Mitteilungen*, 42, 2000, p. 171-211, a récemment voulu faire table rase de toutes les hypothèses d'identification, en niant que le mariage projeté entre Louis et Anna ait jamais été concrétisé ; du coup, le mariage byzantin de Bérenger tombait aussi, puisqu'on proposait de lui attribuer cette même Anna, ou une éventuelle fille homonyme. C. Settiani est revenu sur la question de manière semble-t-il définitive ; je remercie l'auteur de m'avoir communiqué avant sa parution le chapitre correspondant de son ouvrage sous presse, *Continuité familiale à Byzance durant les siècles obscurs. Les princes caucasiens à Byzance du VI^e au IX^e siècle*.

5) La famille n'était pas éteinte pour autant, puisque l'évêque Ardingus garda sa charge d'archichancelier jusqu'en 922 sinon jusqu'à la fin du règne de Bérenger. Mais son état excluait qu'il eût des enfants, tandis que ses frères Wifred II et Adalgis II semblent n'avoir eu que des filles, bien mariées certes mais qui n'évitèrent pas la perte de la dignité comtale à Plaisance. Suppo IV, lui, fut comte à Bergame à la fin des années 910 puis (s'il s'agit bien du même) à Modène dans les années 930, en même temps que son oncle y officiait comme évêque : le règne de Hugues de Provence fut en ce sens une embellie, à la faveur du train de nominations qui prépara ou accompagna l'association au trône de son fils Lothaire⁵⁴. Un autre Suppo, dit « le Noir », décédé à la date de 955 et dont on ignore comment il se place dans la généalogie familiale, est à l'origine d'une branche toscane, dans le territoire d'Arezzo⁵⁵. Les Supponides, implantés à la périphérie de leurs terres d'origine, sont ainsi rentrés dans le rang et rien ne les distingue des autres que leur nom, riche d'un passé prestigieux. Encore celui-ci ne dure-t-il guère longtemps, puisqu'aussi bien les descendants de Suppo le Noir que ceux de Suppo « de Modène », à supposer que ce dernier en ait eus, le laissent rapidement en déshérence. À supposer, ainsi, que le marquis de Toscane Raineri (996-1027) soit l'arrière-petit-fils de Suppo le Noir, il n'a pas un instant songé à le faire valoir. On trouvera encore quelques personnages nommés Suppo au XI^e siècle, qui ont pu partager une même origine familiale désormais lointaine et en voie d'oubli : un membre du lignage placentin des Da Fontana, qui bénéficia en 1004 avec ses cinq frères d'une donation sur le Pô de la part de Henri II et pour lequel on peut envisager une ascendance supponide par la ligne maternelle⁵⁶ ; un abbé du Mont-Saint-Michel puis de Fruttuaria, mort en 1061 et provenant de la *Romanorum patria* selon la chronique de Saint-Bénigne de Dijon⁵⁷. L'idée que Suppo soit un nom qualifiant n'avait cependant pas totalement disparu : à propos de l'abbé homonyme de Farfa, mort en 1047, Grégoire de Catino, au début des années 1100, précise qu'il était de noble origine, *nobilis seculari prosapia*⁵⁸. Après lui, le rideau retombe.

Les Supponides, sans doute, répondent aux caractéristiques de la famille large telle que l'avait théorisée Karl Schmid, de ces familles que le royaume d'Italie a finalement peu connues⁵⁹. Au sein de l'aristocratie, il faut leur reconnaître une grande longévité, puisque rares sont celles que l'on arrive à suivre sur autant de générations, là où d'ordinaire prévaut la « fragilité dynastique »⁶⁰, ce qui leur a permis de bénéficier précocement d'une appellation collective. Cependant, malgré l'éclatement géographique de leurs charges, on ne peut guère les taxer d'un défaut d'enracinement, puisqu'ils ont toujours gardé deux points forts, Brescia et surtout l'Émilie, et ont plutôt bien réussi dans la patrimonialisation des honneurs dans un système qui ne l'encourageait pas. Au temps de Suppo II, la conjonction d'intérêts qui s'opère entre Parme et le Piémont a préparé le terrain à celle que l'on vit à l'œuvre à partir des années 920 avec les marquis d'Ivrée. Le déclin rapide des Supponides est pour partie, certes, le fait d'un essoufflement biologique. Mais il est surtout, plus brutalement, le résultat d'une défaite militaire qui eut pour conséquence de les éloigner durablement de leurs bases, puis d'une crise politique qui les a saignés à blanc. Si, avec le recul du

⁵⁴ P. Bonacini, *Conti ed ufficiali pubblici nel distretto modenese dell'alto medioevo*, dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti...* cité n. 1, p. 125-160: p. 155-159 (repris dans Id., *Terre d'Emilia. Distretti pubblici, comunità locali e poteri signorili nell'esperienza di una regione italiana (secoli VIII-XII)*, Bologne, 2001 [Biblioteca di storia agraria medievale, 19], p. 95-124: p. 120-122).

⁵⁵ J.-P. Delumeau, *Dal conte Suppone il Nero ai marchesi di Monte Santa Maria*, dans *Formazione e strutture dei ceti dominanti...* cité n. 1, p. 265-286, spéc. p. 274 et suiv. Le nom Suppo a pu être introduit par le biais siennois, à la suite du mariage entre la fille d'Adalgis II et le comte Winigis ; on a vu aussi (*supra*, p. ***) la présence d'un avoué nommé Suppo à Sienne en 881.

⁵⁶ M.G.H., *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, III, Hanovre, 1909, n° 72. Voir sur les Da Fontana la bibliographie rassemblée dans F. Bougard, *Entre Gandolfingi et Obertenghi...*, p. 40. Le nom Suppo ne s'est pas transmis aux autres générations.

⁵⁷ Cf. N. Bulst, *Untersuchungen zur Klosterreform Wilhelms von Dijon (962-1031)*, Bonn, 1973 (*Pariser historische Studien*, 11), p. 169.

⁵⁸ *Il Chronicon Farfense di Gregorio di Catino*, éd. U. Balzani, II, Rome, 1903 (*Fonti per la storia d'Italia*, 34), p. 106.

⁵⁹ C. Violante, *Le strutture familiari, parentali e consortili delle aristocrazie in Toscana durante i secoli X-XII*, dans *I ceti dirigenti in Toscana nell'età precomunale*, Pise, 1981, p. 1-57: p. 4.

⁶⁰ Cf. P. Cammarosano, *Nobili e re. L'Italia politica dell'alto medioevo*, Rome-Bari, 1998, p. 120.

temps, ils peuvent apparaître comme représentatifs d'un monde ancien, c'est que leur destin était structurellement lié à celui des rois. Non pas tant pour l'exercice des charges publiques que parce qu'ils ont agi moins en fonction de nécessités patrimoniales ou mémoriales à l'échelle de leur famille que d'après ce que commandait le sort général d'un royaume qui trouvait régulièrement chez eux sa souveraine. Leur raison d'être était en germe dans l'union de Suppo I^{er} avec une descendante du dernier roi des Lombards mais cela n'a pas suffi à leur donner une conscience dynastique forte. L'élimination de Bertilla les rendant inutiles, ils n'avaient plus, pour reprendre les mots de Vito Fumagalli, qu'à renoncer*.

* La présente contribution était, au moment où s'est tenu le colloque, prévue dans le cadre d'un projet commun avec Cristina La Rocca. Des contraintes personnelles ont empêché une rédaction à quatre mains. Il va de soi que ce qui est présenté, susceptible de discussions, d'approfondissements et de retouches, n'engage que le signataire de ces lignes.